

1834

EXTRAIT

Du Régistre de la Société Ecclésiastique de Saint Michel.

PROCES VERBAL

Du Bureau ordinaire tenu le 24 Septembre 1834.

LE vingt-quatre Septembre mil-huit-cent-trente-quatre, en conséquence d'une Lettre Circulaire adressé à MM. les Procureurs par Monseigneur le Président, en date du 8 du courant, fixant définitivement au mercredi le 24 Septembre courant, au Presbytère des Trois-Rivières, le Bureau ordinaire de la Société dont la tenue avait été différée par une lettre précédente du dit Seigneur Evêque, Président, dérogeant en cela à la 18e. Résolution du Bureau 1831 pour la présente année, se sont assemblés, Monseigneur le Président, Messrs. Louis Cadieux, François Demers, Vicaires Généraux; Joseph Desjardins, Ant. Bedard, J. B. Perras, Louis Raby, Jean Raimbault, Ant. Manseau, J. B. Kelly, et Thomas Cooke, Procureurs; en présence desquels Monseigneur le Président a ordonné la lecture du Procès-Verbal du Bureau de l'année précédente; laquelle étant faite il a exhibé au Bureau les formules d'agrégation de Monseigneur P. Flav. Turgeon, Coadjuteur du Diocèse de Québec, de MM. Pierre Villeneuve, J. B. Label, Curés, se conformant à la 1re. Résolution du Bureau 1831; Ant. Gosselin, Missionnaire; Louis Parent, Pierre Beaumont, Charles Chiquy, Etienne Baillargeon, Théophile Fréchette, Léon Noël, Jules Desrochers, Louis Ant. Proulx, Patrice Burke, Ant. Langevin, Zéphirin Lévêque, Vicaires; lesquels ont été admis pour Membres de la Société.

Résolu :—

1°.—Que M. Et. *Chartier* en retard de plus de deux années de contributions est censé ne plus appartenir à la Société.

2°.—Que Monseigneur le Président pourra communiquer aux Membres de la Société par la Gazette le jour et le lieu de la tenue du Bureau, lorsqu'il jugera convenable de les changer.

3°.—Que le 6e. article de la collection des règles, Page 5, soit joint au 5e. placé après le mot : " altération " et conçu en ces termes. Et s'il a différé son agrégation de plus de trois ans, il ne sera reçu qu'en payant la centième partie de tous les revenus Ecclésiastiques qu'il aura perçus, le casuel excepté : mais, &c.

4°.—Qu'une pension de £ 60 .. 0 .. 0 soit payée à M. Daulé, Membre infirme de la Société.

5°.—Qu'une pension de £ 50 .. 0 .. 0 soit payée à M. Joyer, Membre infirme de la Société.

6°.—Qu'une pension de £ 50 .. 0 .. 0 soit payée à M. Alinotte, Membre infirme de la Société.

7°.—Qu'une pension de £ 50 .. 0 .. 0 soit payée à M. Lejamtel, Membre infirme de la Société.

Le Trésorier a fait recette cette année de la somme de	£ 394 .. 7 .. 5
Laquelle ajoutée à celle qu'il y avait en caisse, - - -	757 .. 3 .. 10
Forme la somme totale de - - - - -	1151 .. 12 .. 3
La dépense de l'année est de - - - - -	519 .. 15 .. 9
De sorte qu'il reste en caisse - - - - -	<u>£ 631 .. 16 .. 6</u>

Le tiers de cette somme est suivant les règles de la Société, employé par le Bureau aux bonnes œuvres suivantes :

8°.—Qu'une somme de £ 12 .. 10 .. 0 soit donnée à M. Flavien Lajus, Prêtre.

9°.—Qu'une somme de £ 35 .. 0 .. 0 soit donnée pour aider le Prêtre qui desservira Drummondville.

10°.—Qu'une somme de £ 35 .. 0 .. 0 soit donnée pour aider le Prêtre qui desservira Sherbrook.

11°.—Qu'une somme de £ 25 .. 0 .. 0 soit donnée pour aider le Prêtre qui desservira Frampton.

12°.—Qu'une somme de £ 35 .. 0 .. 0 soit donnée pour la desserte des Missions du District de Montréal.

13°.—Qu'une somme de £ 20 .. 0 .. 0 soit donnée pour la desserte de St. Marcel et Ste. Catherine. (Fossambault,)

14°.—Qu'une somme de £ 20 .. 0 .. 0 soit donnée pour la desserte de St. Dunstan, (Lac de Beauport.)

15°.—Qu'une somme de £ 12 .. 10 .. 0 soit donnée au Prêtre qui desservira Matane, &c.

16°.—Qu'une somme de £ 7 .. 12 .. 2 soit donnée pour soutenir une école anglaise dans le bourg de William Henry.

17°.—Qu'une somme de £ 7 .. 0 .. 0 soit donnée au Séminaire de Nicolet.

Ensuite le Bureau a procédé à l'élection de ses officiers pour les trois années suivantes. Monseigneur P. F. Turgeon a été nommé Vice Président à l'unanimité ; M. Ths. Cooke, Secrétaire ; M. Jean Frs. Gagnon, Vice Secrétaire ; M. Louis Cadieux, Trésorier ; et MM. Louis Desjardins et Ignace Bourget, Vice Trésoriers.

Fait et passé au Presbytère des Trois-Rivières, les jour et an que dessus, et ont signé, lecture faite.

(Signé) ✠ JOS. EV. DE QUEBEC,

Président.

THS. COOKE, Ptre., Secrétaire.

Compte détaillé de la dépense de la Société pendant l'année 1833.

Pension à M. Daulé,	- - - - -	£ 60 .. 0 .. 0
Do. à M. Joyer,	- - - - -	£ 50 .. 0 .. 0
Do. à M. Amiot,	- - - - -	£ 80 .. 0 .. 0
Don à M. Coyteux,	- - - - -	£ 12 .. 10 .. 0
do. à M. Villeneuve,	- - - - -	£ 30 .. 0 .. 0
do. à M. Archambault,	- - - - -	£ 25 .. 0 .. 0
do. à M. Morin,	- - - - -	£ 12 .. 10 .. 0
do. à M. Flav. Lajus,	- - - - -	£ 10 .. 0 .. 0

Dons aux Missionnaires de

Drummondville,	- - - - -	£ 50 .. 0 .. 0
Nord de Québec,	- - - - -	£ 20 .. 0 .. 0
District de Montréal,	- - - - -	£ 30 .. 0 .. 0
Percé,	- - - - -	£ 10 .. 0 .. 0
Stampton,	- - - - -	£ 20 .. 0 .. 0

Don aux Dames Ursulines des Trois-Rivières .. 0 .. 0

Pour nouveaux livres de compte,	- - -	£ 0 .. 10 .. 9
Pour la tenue du Bureau,	- - -	£ 25 .. 0 .. 0
A l'Imprimeur.	- - -	£ 6 .. 5 .. 0

£ 461 .. 15 .. 9

Certifié conforme au compte de M. le Trésorier, ce 25 Septembre 1834.

H. P. P.

par le Bu-

avien La-

r le Prêtre

le Prêtre

le Prêtre

esserte des

erte de St.

serie de St.

qui desser-

utenir une

minaire de

années sui-

imité ; M.

is Cadieux,

essus, et ont

EC,

Président.

rétaire.

endant

0 .. 0

0 .. 0

0 .. 0

10 .. 0

0 .. 0

0 .. 0

0 .. 0

0 .. 0

0 .. 0

0 .. 0

0 .. 0

0 .. 0

0 .. 0

0 .. 0

0 .. 0

0 .. 0

0 .. 0

0 .. 0